

Bulletin d'Informations 2021/2022

*Union Départementale des
Personnels et Retraités de la
Gendarmerie des Deux-Sèvres*





Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

Unir : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

Soutenir : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisé ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des personnels décédés en service.

Agir : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

DEVENEZ ACTEUR

N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur

Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

Un parrainage = diminution d'un tiers de ma cotisation **6€**

Deux parrainages = diminution de deux tiers de ma cotisation **12**

Trois parrainages = exonération de cotisation **18€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la côte part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent.

Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

N'hésitez pas à consulter le site internet : Tapez : udprg79
Un bulletin d'adhésion y figure. Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des conditions réduites de votre prochaine cotisation.





SOMMAIRE



RUBRIQUES	PAGES
<i>Avis de parrainage - Recrutement.....</i>	1
<i>Sommaire.....</i>	2
<i>Édito du Président.....</i>	3
<i>Rapport d'activités année 2021.....</i>	4 à 6
<i>Fonds d'entraide.....</i>	6 à 7
<i>Bilan financier.....</i>	8
<i>Décès - Activités secteur Thouars -Bressuire</i>	9
<i>Evènements divers 2021.....</i>	10 à 13
<i>Séjours gendarmes dans les DOM TOM</i>	14 à 16
<i>Caisse Nationale du Gendarme - UNEO.....</i>	17 à 18
<i>Informations sociales</i>	18 à 24
<i>Hommage à nos centenaires.....</i>	25 à 26
<i>Conseil d'administration</i>	27
<i>Délégués de secteurs.....</i>	28
<i>Calendrier 2021 - 2022.....</i>	29
<i>Détente Jeux.....</i>	30

RAPPEL

Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.

Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone
 (*) (*) A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr

D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « informations sociales ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible de tout décès, adhérent comme épouse. (*)

(*) A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr ou téléphoniquement : **0549757639 - 0687927062**



DU PRESIDENT



Nous arrivons à la fin de deux années 2020 – 2021, que beaucoup essaieront d'oublier. Elles auront été une rare succession de situations des plus pénibles, les unes après les autres, peu de choses nous auront été épargnées, modifiant les comportements humains notamment sur la tolérance et la fraternité.

Nous sommes à la veille des fêtes, elles arrivent, elles sont là.

Cette époque devrait nous permettre de nous rassembler et de faire preuve d'un peu de tolérance.

Cette attitude consiste à admettre chez autrui une manière, de penser ou d'agir, différente de celle qu'on adopte soi-même.

Utilise-t-on suffisamment cette forme de réflexion, qui n'amène pas l'excuse mais permet de retrouver l'apaisement ?

Imposer ses principes sans écouter l'autre, nous entraîne vers une sorte d'anarchie, source de haine et de violence que nous nous devons refuser en souhaitant que chacun retrouve sa lucidité. Tout n'est pas blanc ou noir, il s'agit pour nous tous de faire preuve de tolérance et de fraternité.

La fraternité réside dans cette union entre les personnes considérées comme membres de la famille humaine. Ce lien existe entre nous qui appartenons à la grande famille de la gendarmerie et participons au même idéal que peut définir l'exercice d'obligations morales envers autrui. Certes nous sommes de vieux grognards, issus de servitudes lourdes et exigeantes, mais ceux qui nous font confiance, attendent de nous des actions de soutien moral et social et de la solidarité.

Durant cette période de COVID qui s'éternise, un individualisme exacerbé prend le pas. Il convient de le contrer. Pour cela, développons un esprit de cohésion entre nous les retraités mais également envers les actifs en allant vers eux.

Nous ne devons laisser personne sur le bord du chemin, voilà notre devoir à tous, dans nos situations et emplois respectifs.

N'oublions jamais que nos actions dans le domaine social restent une priorité de l'UNPRG.

Ensemble, la route nous paraît moins longue, allons encore plus loin dans l'aide à autrui.

Pour 2022, ayons la force de croire en nos rêves, en nos envies. Nous donnerons à nos projets un peu plus de nous-même pour construire un futur meilleur.

Je vous souhaite à toutes et tous, une bonne année 2022 pleine de découvertes, de richesses et de vitalité.

Jean-Michel PUAUT

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL



Mesdames, Messieurs, chers camarades

En raison de la crise Covid, notre assemblée générale qui était programmée le vendredi 3 avril 2020 à la salle des fêtes de St AUBIN le CLOUD (79) a dû être annulée. Néanmoins vous avez pu prendre connaissance du bulletin annuel et des différents rapports qui ont été établis.

C'est donc avec grand plaisir que je vous retrouve aujourd'hui. Nous pouvons enfin rompre cet isolement si pesant et qui met en danger nos associations. La crise n'est pas totalement terminée et il nous faut toujours rester prudent. J'en profite pour vous adresser tous mes vœux de bonne santé et vous adresse l'éternel « prenez soin de vous ».

L'année 2021 aura aussi été très particulière puisqu'une grande partie de nos activités dont notre assemblée générale ont été annulées. Le présent rapport sera donc assez succinct.

La reprise des travaux en 2021 : L'Union Départementale ne s'est pas réunie comme à l'habitude lors de la journée d'hommage aux morts qui a eu lieu le 16 février 2021. Cependant, le président Jean Michel PUAUT a assisté à cet hommage qui s'est déroulé en comité restreint sur la place d'armes de la caserne Ribray à Niort. Cette cérémonie est présidée par le Colonel CHATEAU en présence des autorités habituelles (Maire de Niort, Députés, Sénateurs) des deux drapeaux de nos associations. Monsieur le Préfet donne lecture du message du Ministre de l'Intérieur qui rend hommage aux 8 morts en service de l'année 2020, suivi d'un dépôt de gerbes.



Notre assemblée générale 2021 : Comme indiqué précédemment, celle-ci a dû être reportée en raison des conditions sanitaires.

Réunion du bureau en 2021 : Cette réunion restreinte où participaient uniquement les membres du bureau (le président Jean Michel PUAUT, le vice-président Bertrand PELLETIER, le secrétaire général Patrick FAUCHER, le trésorier Alain Roy et le trésorier adjoint Guy RIMBAULT) s'est déroulée au sein du groupement à Niort dans la salle d'instruction de la caserne.



Le but de cette réunion est essentiellement de finaliser l'organisation de la journée des familles programmée le 25 juin 2021 au lieu-dit « Pied Blanc » à Aiffres. Le groupe Loisirs étant mis en sommeil, c'est une partie des membres du conseil d'administration qui en prendront la charge. En raison des contraintes sanitaires liées à la restauration, il est décidé d'appliquer la formule pique-nique avec chacun sa table, sa chaise et ses couverts. Bernard BENOIS, retraité de l'arme s'est porté volontaire pour nous faire un jambon à la broche.

Réunion du Conseil d'Administration en 2021 : Elle s'est tenue le 21 septembre au domaine de « la Fortranche » à EXIREUIL (79). Les dates du loto (30 Janvier 2022), de l'assemblée générale (11 Mars 2022) et de la première réunion du CA (16 Février 2022) ont été fixées. Vous avez tous reçu le compte rendu de cette réunion.

Etat des finances : Au 21 Septembre 2021, Les finances de l'UD présentent un bilan positif de **4367,63 €** avant reversement des cotisations.

Les avoirs s'élèvent à la somme de **20 830,49 €** avant reversement des cotisations.

Le groupe Loisirs, quant à lui affiche des avoirs de **7429,35€**, mis en sommeil, en attendant des jours meilleurs.

Activités de convivialité et de loisirs en 2021 : L'Union Départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité. Bien évidemment, cette activité a été suspendue en grande partie.

La section Loisirs de Niort n'a plus de journées cartes à Chauray en l'absence de volontaire pour l'organiser. Le loto annuel de l'UD n'a pu avoir lieu en janvier en raison de la crise sanitaire.

La journée champêtre prévue le vendredi 25 juin s'est déroulée en extérieur selon la formule du pique-nique et a donné entière satisfaction à la quarantaine de participants présents. La présence du chef d'escadron LACAMPAGNE commandant la compagnie de Niort a été très appréciée.

La section de Thouars animée comme toujours par Jacky BACLE et André CLAVEAU a organisé la galette des rois le 25 janvier 2021 à LUCHE THOUARSAIS avec 56 participants. L'activité du secteur de Thouars s'en est aussi trouvée réduite.

Le 20 octobre 2021, après deux ans sans réunion, 36 adhérents du Thouarsais ont pu se retrouver au restaurant « Le lac d'Hautibus » à Argentonais.

Le désormais traditionnel voyage annuel de l'UD 79 programmé en Grèce a, pour la deuxième année consécutive, été annulé. Le repas de rentrée de l'UD s'est déroulé le 5 novembre 2021 à Vasles. Le traiteur CANIVET et associés, sollicité pour le repas de l'AG annulée, a reconduit ses prestations identiques à celle de 2020.



Un remerciement particulier à nos portes drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents, lorsqu'ils y étaient autorisés, aux obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités. Je voudrais aussi avoir une pensée particulière pour tous nos adhérents qui ont vécu un deuil et qui, en raison de la crise sanitaire, n'ont pu avoir la présence et le soutien de la famille et des amis lors des obsèques.

Ces deux années 2020 et 2021 auront marqué l'histoire de notre association par cette crise du covid19 qui a bien mis à mal toutes nos activités. L'isolement s'est fait lourdement ressentir. Nous avons déploré le décès au cours de ces deux années de 39 des nôtres : retraités, veuves, bienfaiteurs et épouses. Plus que jamais, il nous faut rester attentif les uns aux autres. J'en profite pour remercier les délégués de secteurs et saluer le travail accompli car ils sont notre lien essentiel avec nos adhérents

Certaines réformes engagées par nos politiques sont toujours à l'étude notamment celle de la réforme des retraites. Il nous faut être attentif et aussi rester solidaire de nos camarades de l'active, dont les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. L'actualité est malheureusement là pour nous le rappeler. C'est pourquoi je rappelle, à nouveau que notre capacité à nous faire entendre réside dans l'importance de notre effectif. Par votre adhésion, vous permettez ainsi à l'UNPRG d'être entendue auprès des plus hautes instances.

N'oublions pas non plus ce soutien, tant indispensable, pour nos veuves en adhérant au fonds d'entraide. Le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.

Patrice BRAYER

Patrick FAUCHER

Rappel : En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone et d'adresse mail, chaque adhérent doit le signaler, le plus rapidement possible, au secrétaire général Patrick FAUCHER. Ces renseignements, importants pour votre information en continue, sont conservés au sein de l'UD et restent confidentiels

FONDS D'ENTRAIDE



Avec le risque de me répéter, je dois vous informer du fonctionnement et du bilan du fonds d'entraide crée en 1974 par nos anciens.

A ce jour, ce groupe d'entraide est administré par une commission composée de Patrice BRAYER, Patrick FAUCHER et André RIVIERE. Equipe qui gère au mieux ce fonds d'entraide dont le but est la « solidarité », mot qui évoque pour nous gendarmes un acte généreux et de cohésion.

A priori on peut penser que le fonctionnement est assuré uniquement par la commission du fonds d'entraide. Si cela est vrai pour la gestion il n'en est pas de même pour ce qui concerne l'information de tous les adhérents. Le secrétaire général de l'UD 79 et les délégués de secteurs assurent cette fonction et je les en remercie.

Ce « fonds d'entraide » est en grande difficulté, L'année 2021 est l'année de tous les records les effectifs n'ont jamais été aussi bas avec 68 adhérents et 10 veuves bienfaitrices. La moyenne d'âge est élevée, aucun adhérent de moins de 60 ans. Quelques chiffres :

- + de 90 ans = 13 %
- 80 à 90 ans = 63%
- 70 à 80 ans = 26%
- 60 à 70 ans = 12 %

Afin d'équilibrer le budget il faudrait au minimum 120 adhérents. Le constat est mathématique, un appel de fonds est demandé tous les quatre décès soit 1560 € de recettes sachant que les aides versées

sont de l'ordre de 450 à 600 € selon l'âge de l'adhérent au moment de son adhésion. La trésorerie enregistre donc une perte maximum de 840 € tous les quatre décès, elle est à bout de souffle et la marche de manœuvre est faible.

A chaque réunion du conseil d'administration, le Président et les membres s'interrogent sur le maintien de ce « fonds d'entraide ». Ce sont donc tous les responsables qui s'emploient à œuvrer pour la même cause définie en préambule du règlement du fonds d'entraide « **aider pécuniairement les ayants droit du retraité lors de son décès** ». Malgré ce constat il a été décidé de le conserver en maintenant le montant de l'adhésion actuelle et le versement de l'aide jusqu'à épuisement des fonds avec l'application stricte des statuts, en l'occurrence ;

- Le versement des 100 % de l'allocation pour ceux qui ont adhéré avant l'âge de 65 ans
- Le versement des 75% de l'allocation pour ceux qui ont adhéré entre l'âge de 65 ans et 75 ans.
- Le versement des 40% de l'allocation pour ceux qui ont adhéré après l'âge de 75 ans.

Maintenant je m'adresse à tous les adhérents au fonds d'entraide que je remercie au passage pour leur générosité en leur demandant lorsqu'ils reçoivent la correspondance pour la provision de fonds, de régler le plus rapidement possible ce qui évitera tout malentendu. Lors du dernier appel de fonds malgré les relances cinq adhérents n'ont pas donné suite.

Malheureusement depuis la parution du dernier bulletin d'information des deuils ont frappé des familles. C'est alors que l'on constate que c'est toujours avec émotion qu'elles perçoivent le secours.

Je m'adresse à tous les adhérents de l'UD 79 qui peuvent nous rejoindre de le faire. Notre action pour perdurer l'œuvre de nos anciens dépend de notre générosité, ne tombons pas dans l'égoïsme ambiant de notre société actuelle. Votre contribution témoignera de notre sympathie à la personne dans le chagrin.

La commission du « groupe d'entraide » vous assure de son entier dévouement.

Qui peut adhérer et comment ?

Peuvent adhérer au fonds d'entraide tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le responsable informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

Ayants droits

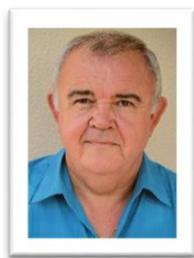
Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

Depuis la dernière parution du bulletin d'information, nous avons à déplorer le décès de quatre camarades

Monsieur BRIAND Georges
 Monsieur VEZIN Jean Claude
 Monsieur POIREAULT Gérard
 Monsieur BROCHARD Paul

Patrice BRAYER

BILAN FINANCIER



La situation financière de notre union départementale reste d'un bon niveau. La crise Covid19 a cette année fortement perturbé les activités de notre association en réduisant nos recettes, elle a aussi sensiblement réduit nos dépenses.

Le fait marquant de l'année est le changement de banque : le 1^{er} mars 2020 nous avons quitté La Banque Postale dont les frais de gestion ont augmenté de façon significative, au profit du Crédit Mutuel, plus compétitif sur ce plan.

BILAN FINANCIER 2020 DE L'UDPRG DES DEUX SEVRES

L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations des adhérents.

Le reversement des cotisations au siège et les frais de fonctionnement tels qu'assurances, affranchissement, fournitures de bureaux constituant les principales dépenses.

Le bilan 2021 vous sera présenté lors de l'AG de 2022.

Au 31 décembre 2020 notre UD comptait :

234 retraités - 84 veuves - 54 bienfaiteurs - 6 actifs - 1 sympathisant :

soit un effectif total de 379 adhérents

(dont 16 adhérents exonérés de cotisation)

(- 22 par rapport à 2019)

NOS EFFECTIFS :

Si la baisse de l'effectif « retraités » et « veuves » est constante (cause naturelle due aux décès), l'effet Covid19 est palpable chez nos « bienfaiteurs » dont 9 d'entre eux ont choisi de nous quitter ; la plupart indique que la disparition de nos activités a motivé leur choix.

La campagne de parrainage se poursuivra en 2022 : chaque adhésion souscrite entraîne la réduction d'un tiers de la cotisation du parrain.

Pour l'année 2022, les cotisations demeurent les mêmes :

- retraités et sympathisants : 18 €
- veuves : 9 €
- bienfaiteurs : 23 €

Elles sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'UNPRG-UD Deux Sèvres remis à votre délégué de secteur lors de la distribution du bulletin annuel ou, en cours d'année, à adresser au trésorier.

Bonne année 2022 et surtout bonne santé à tous.

Alain ROY

DEUILS

Monsieur **INGREMEAU** Raymond (B), le 22 septembre 2020 à l'âge de 87 ans.

Madame **FOUCAUD** Janine, épouse, le 20/11/2020 à l'âge de 88 ans.

Monsieur **BRIAND** Georges, le 13 décembre 2020 à l'âge de 93 ans.

Monsieur **GOBIN** Jean-Pierre (B), le 31 décembre 2020 à l'âge de 77 ans.

Monsieur **VEZIN** Jean-Claude, le 14 janvier 2021 à l'âge de 83 ans.

Monsieur **ANTIER** Albert le 17 janvier 2021 à l'âge de 102 ans.

Madame **BUCKO** Pierre, le 07/02/2021 à l'âge de 62 ans.

Madame **BIARNAIS** Denise, veuve, le 07 février 2021 à l'âge de 95 ans.

Madame **BRELAY** Jeanine, veuve, le 11 mars 2021 à l'âge de 94 ans.

Madame **GUILLOT** Françoise, épouse, le 30/03/2020 à l'âge de 76 ans.

Monsieur **DECOU** Henri, le 22/04/2021 à l'âge de 90 ans.

Madame **NAUD** Yvette, veuve, le 25/04/2021 à l'âge de 88 ans.

Monsieur **GAULTIER** Pierre, le 05/05/2021 à l'âge de 88 ans.

Monsieur **QUITTON** Raymond, le 8 juin 2021 à l'âge de 82 ans.

Monsieur **CHARLES** Jacky, le 09 juillet 2021 à l'âge de 85 ans.

Monsieur **ROGER** Robert, le 28 juillet 2021 à l'âge de 91 ans.

Monsieur **POIREAULT** Gérard, le 03 septembre 2021 à l'âge de 92 ans.

Monsieur **BROCHARD** Paul, le 11 septembre 2021 à l'âge de 87 ans.

Monsieur **FOURNIER** Gérard, le 15 septembre 2021 à l'âge de 100 ans.

Monsieur **REAUD** Gérard, le 17 octobre 2021 à l'âge de 73 ans.

Monsieur **BAILLY** Pierre, le 25 octobre 2021 à l'âge de 83 ans.

Madame **BESNIER** Marie-Thérèse, veuve, le 26 octobre 2021 à l'âge de 108 ans.

Liste arrêtée à la date du 01/11/2021



ACTIVITES SECTEURS THOUARS – BRESSUIRE

Pour 2021 les rendez-vous habituels de début d'année n'ont pu être réalisés en raison des contraintes sanitaires (COVID19).



Dates à retenir pour 2022

<i>Galette des rois :</i>	<i>samedi 22/01/2022</i>
<i>Pique-nique :</i>	<i>mercredi 15/06/2022</i>
<i>Repas en commun :</i>	<i>mercredi 19/10/2022</i>

Ces conditions ayant été allégées, en fin d'année, le rassemblement d'octobre a eu lieu le 20 octobre au restaurant du « Lac d'Hautibus » à Argentonny où 36 personnes ont répondu à l'invitation. Les personnes présentes ont goûté un réel plaisir de se retrouver après bientôt deux ans sans réunion.

Jacky BACLE

EVENEMENTS DIVERS 2021

Hommage aux morts en Gendarmerie le 16 février 2021



Le 16 février revêt un caractère très solennel et constitue, pour nous tous gendarmes d'active, retraités, réservistes ou tout simplement amis de notre Institution, un moment de recueillement où nous pouvons exprimer toute notre cohésion et notre esprit de corps.

Cette journée nous permet notamment d'être en union de pensée avec nos camarades qui ont été tués dans l'accomplissement de leurs fonctions et d'entourer leurs familles éplorées de toute notre affection et de toute notre sympathie.

En cette année si particulière liée à la persistance de la crise sanitaire, il n'a jamais été question

d'oublier cette tradition, qui nous permet de rendre le plus beau des hommages à ceux de nos frères d'armes qui sont tombés. Aussi, le commandant de groupement tout en s'adaptant à ce contexte, a organisé la traditionnelle cérémonie nationale du 16 février, qui s'est déroulée dans la Cour d'Honneur du groupement. Mis à part les autorités et élus, y étaient seulement invités les présidents et leurs porte-drapeaux de deux associations (l'UNPRG UD 79 et les amis de la gendarmerie en Deux Sèvres) ainsi que le délégué UNEO-CNG.

Nous avons rendu hommage aux gendarmes morts en service :

Huit militaires de la gendarmerie nationale sont décédés depuis le 1er janvier 2020 dans l'exercice de leurs fonctions :

Gendarme Éric Charles, Escadron de gendarmerie mobile
41/7 de Dijon (21) le 29 janvier

Major Mélanie Lemée, Brigade de proximité d'Aiguillon (47)
le 4 juillet

Gendarme Maud Le Gall, Compagnie de réserve territoriale
de La Rochelle (17) le 23 juillet

Major Joachim Kaczmarek, Brigade de proximité de Roisel
(80) le 26 septembre

Lieutenant-colonel Cyrille Morel, Compagnie de gendarmerie départementale d'Ambert (63) le 22 décembre

Major Rémi Dupuis, Brigade de proximité d'Ambert (63) le 22 décembre

Gendarme Arno Mavel, Peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie d'Ambert (63) le 22 décembre

Brigadier Jérémie Andrieux, Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier (24)
le 12 janvier 2021,

L'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie rend hommage aux gendarmes morts en service. Nous souhaitons exprimer toute notre compassion aux familles et aux proches de nos camarades décédés. Nous avons également une pensée pour tous ceux d'entre nous blessés en service et formulons à leur intention des vœux de complet rétablissement.

Le président de l'UD 79 Jean-Michel PUAUT



EVENEMENTS DIVERS 2021

Retrouvailles de l'UD 79 lors d'une journée champêtre



Afin de rompre l'isolement dans lequel nous étions plongés malgré nous, en raison des conditions sanitaires liées au Covid19 depuis plus d'un an, l'UDPRG 79 a décidé de renouveler la journée champêtre traditionnelle du début de l'été.

Tout en respectant les gestes barrières et les protocoles sanitaires liés à la restauration, cette journée familiale s'est déroulée le vendredi 25 juin 2021 à l'espace « Pied Blanc » à Aiffres (79). La météo étant favorable, le repas sous la forme d'un pique-nique s'est déroulé à l'extérieur dans le cadre très ombragé du site.

Ce pique-nique organisé par le président Jean Michel PUAUT et quelques membres du CA a rassemblé 44 personnes, adhérents et conjoints. Après un punch, les participants ont pu déguster un excellent « jambon à la broche » préparé par l'un de nos adhérents Bernard BENOIS avec l'aide de Jany.

Ce pique-nique a permis aux participants de profiter au maximum de la nature, d'éveiller leurs souvenirs de partage et de rencontres. Il a également été propice à la détente, car à l'issue chacun a pu s'adonner à divers loisirs par des parties de cartes, jeux de société ou de pétanque.

Pour le maintien des liens sociaux et intergénérationnels, la présence du chef d'escadron LACAMPAGNE de la compagnie de Niort a été très appréciée en participant à cette manifestation.

Les participants sont unanimes au renouvellement de cette nouvelle formule « journée de convivialité » qui permet d'échanger librement et de garder le lien entre les adhérents.

EVENEMENTS DIVERS 2021

Réunion des délégués de secteur UD79



Comme toutes les associations, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire due au Covid19 qui a fortement perturbée les activités habituelles.

L'UD79 a néanmoins pu tenir son premier conseil d'administration 2021 en réunissant une vingtaine de participants, membres du CA et délégués de secteur. Cette manifestation s'est déroulée le 21/09/2021 dans le cadre agréable du domaine de « La Fortranche » à Exireuil 79.

Le président Jean Michel PUAUT a présidé la séance de travail avec la présence du président national Gérard SULLET ou divers sujets ont été évoqués notamment la reprise des activités pour l'année 2022.

« C'est important de regrouper tous les délégués de secteur qui sont les portes paroles des adhérents. Le but est de soutenir la gendarmerie et son personnel ainsi que ses retraités et d'aider ceux qui sont en difficultés » a indiqué le président Jean Michel PUAUT.

Lors de cette journée le président national de l'UNPRG a mis en exergue « l'importance de l'UNPRG qui regroupe 28000 adhérents au niveau national dont l'outre-mer. C'est la plus importante association militaire de gendarmerie qui est aussi représentée aux instances de concertation. Un plan d'aide pour les personnes en difficultés avec un partenariat mutualiste a été mis en place »

A l'issue de cette séance de travail, un pot de l'amitié puis un repas a réuni une trentaine de personnes ainsi que le chef d'escadron VALOIS, officier au groupement de gendarmerie des Deux Sèvres, dont la présence a été très appréciée pour le maintien des liens avec les actifs

EVENEMENTS DIVERS 2021

Prise de commandement du Colonel VESTIEU



Arrivé début août pour succéder au colonel Jean-Pascal Château à la tête du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres, le colonel Ludovic VESTIEU a pris officiellement ses fonctions, ce jeudi 21 octobre. La cérémonie protocolaire a eu lieu en présence du général Sylvain Duret, qui a pris récemment le commandement des gendarmes du Poitou-Charentes. Emmanuel Aubry, le préfet, Julien WATTEBLED, le procureur de la République, Rose-Marie NIETO, 2^e adjointe à la ville de Niort, Gilbert FAVREAU, sénateur (LR), Marie-Pierre MISSIOUX, 2^e vice-présidente du Département, ou encore Arnaud LECLERC, le directeur académique des Deux-Sèvres, étaient présents à cette occasion.

Lors de ce moment solennel, quatre gendarmes ont été honorés. Ainsi, les maréchaux des logis chef Stéphane DUBOQ et Jonathan LE GALL, sous-officiers de la brigade motorisée de Melle, ont reçu la médaille d'or de la défense nationale avec étoile de bronze pour leur acte de bravoure du 11 janvier 2021. Ce jour-là, à Fontvillié, les deux militaires ont porté secours à un homme paraplégique, piégé à l'intérieur de son véhicule, après un accident de circulation.

Le lieutenant-colonel Olivier VALOIS s'est, lui, vu remettre, la médaille de chevalier de l'Ordre national du mérite. L'adjudant-chef Sébastien CHOTTIN, technicien en identification criminelle, a reçu un témoignage de satisfaction de la part du général Sylvain Duret pour avoir mis en place, entre le 1^{er} mars et le 30 avril, un tutorat et un livret guide dans le domaine de la police technique et scientifique pour les militaires les moins expérimentés au sein du groupement de gendarmerie du département



Chef d'Etat-Major en Polynésie, il y a encore quelques semaines, le colonel Ludovic VESTIEU, 51 ans, a pris ses fonctions en août 2021, à la tête du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres. Fidèle à l'institution depuis 22 ans, sa venue dans notre département s'inscrit dans la suite d'un déroulé de carrière d'un officier de Gendarmerie soumis à des commandements successifs. « *Il était tant pour moi de prendre des responsabilités au niveau départemental* » explique le colonel qui ne connaissait Niort que de nom. « *Je passais régulièrement sur l'A10 pour rejoindre le Sud-Ouest. Niort est une très belle ville et qui plus est agréable à vivre.* »

Le colonel Ludovic VESTIEU a succédé au colonel Jean-Pascal CHATEAU.

SEJOURS GENDARMES en OUTRE MER

Gendarme en Nouvelle Calédonie (1989-1993) – Récit de Alain ROY trésorier à l'UD79

Désigné quelques semaines plus tôt pour une affectation en Nouvelle Calédonie en juillet 1989, je suis devant mon poste de télévision, le 4 mai, lorsque le programme en cours est interrompu par un flash spécial : « Nouvelle Calédonie – Jean-Marie TJIBAOU, leader Kanak, président du FLNKS vient d'être assassiné à Ouvéa ».

Reçue en pleine figure, cette information a eu l'effet d'une bombe dans mon esprit suscitant bon nombre d'interrogations : les heures sombres que le Territoire venait de traverser ces dernières années allaient-elles revenir ? Est-ce un loyaliste (caldoche anti indépendantiste) qui est à l'origine de cet assassinat ? Une opération de M.O. conduite par la Gendarmerie aurait-elle mal tourné ? Dans ces deux cas, c'est sûr, la « guerre » va repartir !



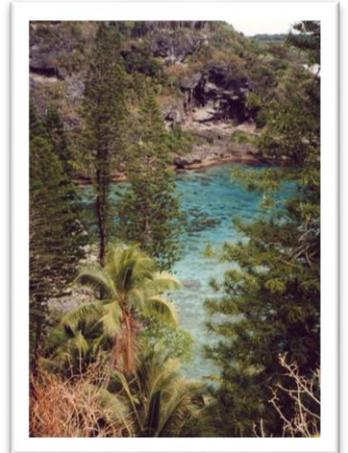
Je ne me posais pas ces questions pour moi, mais j'avais à l'esprit l'idée que je parlais en famille avec femme et enfants (10 ans et 8 ans). Était-ce responsable de les exposer à ce qui pourrait devenir un affrontement entre communautés comme en témoigne l'histoire trop récente de ce Territoire ?

Je tente d'obtenir des réponses à la source en téléphonant au commandant de la brigade de Poindimié, commune de la Côte Est, à majorité Kanak située à 350 kms de Nouméa. Je sollicite de la part de ce gradé que je devais le remplacer à la tête de l'unité, un point sur la situation et ce qu'il faut en attendre. Très bien accueilli, j'obtiens en direct et sans filtre le récit des derniers événements. A mon grand soulagement, les circonstances de cet assassinat (règlement de compte interne entre indépendantistes rivaux) n'ont pour l'instant aucune incidence sur l'ordre public et la sécurité en général.

Rassuré, je sollicite et obtiens l'accord de ma famille : nous partons ! Nous embarquons le 19 juillet 1989 à Roissy à la plus grande satisfaction des enfants qui effectueront leur baptême de l'air à bord du Boeing 747 « Big Boss », vaisseau amiral de la compagnie UTA aujourd'hui disparue, et débarquons à Nouméa-Tontouta 26 heures plus tard. Après une récupération d'une semaine à Nouméa, généreusement accordée par le commandement local à tous les arrivants, et toutes les formalités d'accueil effectuées, nous prenons la direction du nord avant de nous enfoncer dans la brousse de la côte Est pour rejoindre mon affectation. Les 3 heures et demi de route nous séparant de Poindimié, dont une grande partie de piste poussiéreuse, sont pour nous une découverte ; la traversée des grandes plaines de l'Ouest et la végétation tropicale luxuriante de l'Est nous offrent déjà un dépaysement total avec pour toile fond le bleu de l'océan pacifique.

Difficile de penser que des événements tragiques dont nous traversons quelques sites, aient pu se dérouler dans un tel cadre !

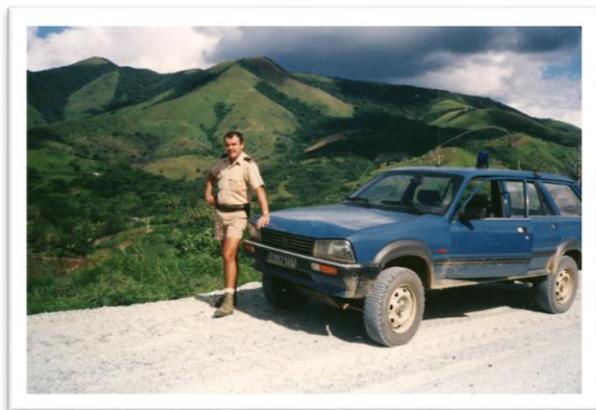
Excellente surprise en arrivant au terme de notre voyage ; ma fonction de commandant de brigade me vaut l'attribution d'un des deux seuls logements situés en caserne, une charmante petite villa.



La première nuit nous ramène vite à la réalité du lieu lorsque nous sommes réveillés par des mouvements autour de la maison : notre inquiétude est vite levée lorsque nous constatons qu'il s'agit de deux gendarmes mobiles qui effectuent leur ronde dans la caserne... Il nous faut maintenant, c'est vrai, nous imprégner de certains codes ponctuant la vie en milieu hostile, comme cette garde de nuit, ou comme ce fut encore le cas pendant plusieurs mois lorsque nos baignades à la plage étaient elles aussi placées sous surveillance des gendarmes mobiles.

La découverte des locaux de service (compagnie et brigade) suscite plus de réserve ; d'un autre âge, particulièrement vétustes et exigus (surtout la brigade !) ils n'offrent aucun confort, mais « c'est local, on s'habitue ! ». Une satisfaction tout de même : j'ai une vue directe sur l'océan Pacifique depuis la fenêtre de mon bureau... En effet, on s'habitue !

Côté service, mon effectif est de 6 : 1 adjudant et 5 gendarmes dont 2 OPJ. Deux gendarmes mobiles de l'escadron déplacé renforcent l'unité, galons dorés de la GM remplacés par des galons argent de la GD pour faciliter les déplacements en tribu. La gendarmerie mobile n'avait en effet pas bonne presse dans certains milieux... Poindimié était alors une commune de 3000 habitants répartis sur un bourg chef-lieu de 500 âmes, et 20 tribus. Le gendarme « calédonien » conserve ses missions traditionnelles, mais se voit attribuer plusieurs casquettes très spécifiques au territoire : il est fonctionnaire-huissier, syndic des affaires autochtones, syndic des affaires maritimes et remplit bon nombre de fonctions administratives pour palier l'éloignement des Administrations et de leurs agents alors concentrés sur la capitale Nouméa.



Grand moment pour le CB, le premier contact avec sa population, notamment avec les tribus et leurs chefs ; briefé au préalable par mon adjoint sur la sensibilité de chacun en termes de relation avec la France et ses représentants, je suis surpris par la qualité de l'accueil qui m'est réservé par la plupart d'entre eux, notamment en milieu indépendantiste. Très respectueux de la hiérarchie au sein de leur tribu, la grande majorité des Kanaks respectent « le Chef » (ou le « Vieux »), donc le chef de brigade. Pour l'anecdote, à 35 ans, j'étais parfois « le Vieux » pour certaines tribus, et mon épouse considérée comme « la Vieille » !

Ce respect, à condition qu'il soit mutuel (certains ne l'ont pas compris à leur dépens), facilite grandement les relations professionnelles et humaines. Mon épouse, femme de Chef, et mes enfants, enfants de Chef, ont bénéficié de ce statut tout au long de notre séjour.

Autre particularité, l'exercice de la police judiciaire. Si les codes pénal et procédure pénale sont les références pour tout enquêteur, fut-il à 20 000 kms de la Métropole, il était parfois difficile de concilier notre droit et le droit coutumier. La Coutume rythme la vie des Mélanésiens avec ses règles non écrites mais très puissantes dans cette communauté. Parfois, ce que notre justice condamne et qu'il convient donc de réprimer, entre dans le champ des us et coutumes locaux. Si force doit rester à la loi, ce qui est heureusement la règle, l'enquêteur se trouve en situation de devoir composer et trouver un équilibre dans ses jugements. J'ai en mémoire l'arrestation et la condamnation d'un père de famille incestueux qui ne comprenait pas pourquoi la Justice s'intéressait à ses actes, estimant « qu'il avait le droit de faire ce qu'il voulait de sa fille »



Avec une pensée pour nos camarades qui ont souffert dans leur chair sur ce territoire et pour ceux qui n'en sont jamais revenus, je dois néanmoins reconnaître que mon séjour en Nouvelle-Calédonie compte parmi les meilleures affectations de ma carrière ; il en va de même pour ma famille qui en garde un souvenir impérissable.

Une affectation en Nouvelle Calédonie n'est pas seulement la découverte d'un Territoire, mais aussi, pour peu que l'on veuille bien quitter les limites de la ville de Nouméa et son confort, et « s'aventurer » en Brousse, celle d'une culture déconcertante à plus d'un titre pour un Européen mais finalement très enrichissante.

Lorsque mon Commandant de Compagnie m'a reçu à mon arrivée, il a eu ces mots : « Ici, vous allez régresser sur le plan professionnel, mais faire un pas de géant sur le plan humain ». Je l'ai en effet constaté pendant mes quatre années de séjour. Beaucoup d'anciens m'ont dit avant mon départ de Métropole : la « Calédo » ? On pleure deux fois, la première en y arrivant, la deuxième en la quittant » ! Ça aussi, je l'ai constaté.

Alain ROY

(Témoignage de Jean Jacques AUGER)

La gendarmerie mobile qui est une subdivision de la Gendarmerie, spécialisée dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre, effectue également des missions hors du territoire et participe à la sécurité publique générale aux côtés de la gendarmerie départementale.

Jean Jacques AUGER, adhérent de notre UD et délégué de secteur à Melle, a fait toute sa carrière chez les « moblots ».

« Je suis entré dans la gendarmerie à l'âge de 20 ans, après une année comme engagé volontaire dans un régiment de parachutisme à Toulouse. A la sortie de mon stage d'élève gendarme à Melun, mon rêve était d'intégrer la gendarmerie mobile et celui-ci a été exaucé car j'ai reçu une affectation à l'escadron 1/7 du Havre. »

Jean Jacques AUGER effectue son premier déplacement sur le TFAI (Territoire Français des Afars et des Issas) à Djibouti fin 1975.

« Jeune gendarme, je suis resté trois mois sur ce territoire, pour assurer le Maintien de l'Ordre et des missions diverses. (Recherches d'armes dans les quartiers sensibles assistés d'un Régiment de Légionnaires). Durant ce déplacement, j'ai assuré le contrôle du couvre-feu, faisant suite à une intervention du GIGN appelé sur une prise d'otages d'un bus scolaire à Loyada, poste frontière avec la Somalie. Cette intervention a permis la libération de tous les enfants et l'élimination simultanée des trois protagonistes. »

De retour à son escadron, après avoir obtenu son examen « Brevet d'Arme », il postule pour une mutation dans un territoire outre-mer.



« De 1980 à 1984, j'ai effectué un séjour de quatre années à Nouméa en Nouvelle Calédonie. Après un vol de 27 heures environ, avec mon épouse Yolande et ma fille, on a été accueillis à la caserne Normandie. Depuis la création du FNLKS, le front indépendantiste conduit par Jean Marie TJIBAOU, la situation est tendue sur tout le territoire. Le maintien de l'ordre était notre pain quotidien. Des barrages et des manifestations se sont produits lors de l'assassinat de DECLERCQ, secrétaire d'un parti politique. Un fait m'a particulièrement marqué en janvier 1983 où deux gendarmes mobiles ont été tués lors d'une mission dans un petit village situé dans la brousse à Koindé/

Ouipoin. De nombreux affrontements et barrages ont lieu entre les deux communautés « kanaks » et les « caldoches », la gendarmerie de Canala a même été occupée »

De retour de Nouméa, après un congé de plusieurs mois, Jean Jacques AUGER est muté en 1985 à l'escadron de Mont de Marsan. Nommé gradé, il assure les fonctions « d'Adjudant d'Escadron ».

« Je suis resté dans cette résidence jusqu'à ma retraite en 2005. Pendant ces 20 ans, mon escadron s'est déplacé dans de nombreuses destinations. Je me suis donc rendu en Guyane pour la protection du centre d'essai spatial de la fusée Ariane et à St Laurent du Maroni pour le contrôle de l'immigration clandestine à la frontière avec le Surinam. Je ne vais pas tous les nommer, mais comme beaucoup de mobiles, j'ai également effectué des services de maintien de l'ordre ou de la sécurité publique dans la plupart des départements d'outre-mer et la Corse à plusieurs reprises. »



« A l'âge de 54 ans, j'ai pris ma retraite et je me suis retiré sur mon lieu de naissance à Mazieres sur Beronne 79. Être gendarme mobile, c'est avant tout être disponible. En effet, on est en mission extérieure parfois jusqu'à 200 à 250 jours par an, et cette disponibilité fait que ce métier et la vie de famille sont totalement à l'opposé de ce que vivent les gens en général. La famille, c'est le point négatif de la « jaune ». Mais, elle m'a permis également de découvrir des territoires que je n'aurais peut-être jamais connus. La diversité des cultures des DOM TOM est très instructive. Bien sûr, quand on part sur une manifestation, on sait qu'on s'expose à de possibles violences, jets de projectiles au contact des manifestants. C'est notre travail. On sait pourquoi on y va, on sait les risques que l'on prend. Je ne regrette pas mon choix, j'ai passé de bons moments, la gendarmerie mobile, c'est la camaraderie, la cohésion et le contact humain ».

Bertrand PELLETIER



L'année 2021 a été exceptionnelle au niveau de la CNG puisque nous avons eu droit à 2 assemblées générales dont une AG extraordinaire à MAISONS ALFORT pour évoquer l'avenir de la résidence PAOLI à PARIS fondée il y a 12 ans pour accueillir nos adhérents au sein d'un hôtel et de l'autre côté les étudiants au sein d'une résidence hôtelière.

Au cours de cette AG, il a été question de la situation financière préoccupante de cette structure. En effet, les neuf années du bail signé avec la SAS Vicq d'Azir n'ont pas été un long fleuve tranquille mais plutôt un chemin de croix. Concilier un projet social de cette importance avec des sous-jacents fiscaux et de convergence institutionnelle était un challenge particulièrement exigeant, d'autant plus quand des événements graves et récurrents sont venus perturber le fragile équilibre initial. Nous le savons bien, installer un projet demande du temps et de la communication, quand en plus des attentats dramatiques, des grèves de transport qui durent, des manifestations hebdomadaires violentes troublant l'ordre public et pour finir une pandémie planétaire, encore d'actualité, interfèrent sur l'activité hôtelière parisienne, les résultats d'exploitation de notre résidence s'en ressentent inévitablement, en dépit de l'engagement des équipes. Le temps est maintenant venu de reprendre l'initiative et de donner de nouveau au projet initial tout son sens originel, et il a été voté à l'unanimité de présenter un projet de transformation de cette résidence en une résidence étudiante, et ce dès l'assemblée générale de Saint Malo en octobre 2021.

L'assemblée générale de SAINT MALO a validé ce projet précité qui sera acté à partir du 1er janvier 2022. Ainsi cette résidence PAOLI continuera à servir ses adhérents puisqu'elle continuera d'accueillir des étudiants. La partie hôtelière sera modifiée en résidence étudiante.

Lors de cette AG, l'article 18 des statuts de la CNG concernant les aides pour prêts divers est rédigé comme suit : Sur leur demande et dans des conditions définies par le conseil d'administration, la CNG-MG peut prendre en charge, tout ou partie des intérêts de prêts contractés par les membres participants, auprès d'un établissement bancaire sous convention avec la Mutuelle, pour les aides suivantes :

- À l'occasion de leur première installation
- À l'amélioration de l'habitat dans le cadre d'un handicap ou de la dépendance
- Prêt habitat -
- Prêt aux aléas de la vie.

Ces aides sont renouvelables uniquement lorsque le prêt précédent a été remboursé. La prise en charge cesse en cas de défaillance de l'emprunteur

L'assemblée générale de SAINT MALO décide de reconduire l'aide à la dépendance à domicile sans l'usage du ticket CESU et avec une participation financière jusqu'à 350 €/an :

- Aide financière pour les adhérents pouvant aller jusqu'à 350 € afin de faciliter le maintien à domicile. Cette aide permet de financer :

- L'assistance aux personnes âgées, - la garde malades à l'exception des soins, - la livraison de courses à domicile et/ou portage de repas, - l'auxiliaire de vie à domicile, - l'aide à la mobilité et accompagnement hors domicile (dentiste, examens paracliniques...).

- Aide sous condition d'obtention de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile.

AUTRES AIDES proposées par la CNG :

Aide « prêt habitat » : 20000€ sur 120 mois.

Aide « prêt aléas de la vie » : Prêt réservé aux membres participants pour faire face à des aléas de la vie courante. Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM). Intérêts pris en charge par la CNG. Son montant jusqu'à 5 000 €, est remboursable en 60 mois maximum. Ce prêt est renouvelable.

Création de l'aide aux aidants « familles et handicap » : Aide financière jusqu'à 1000€ destinée à permettre aux familles de gendarmes adhérentes ayant un enfant handicapé, d'accéder à des vacances de répit en établissements spécialisés qui répondent aux besoins de tous ses membres et de diminuer le reste à charge. L'aide est sans conditions de ressources

*** Les demandes d'information concernant ces aides peuvent être sollicitées auprès de votre délégué de la CNG Georges JOUBERT 0684321539 ou georgesjoubert@free.fr, ainsi qu'auprès de Gilles HUCTEAU représentant CNG 0681540493 et Rolande GARREAU correspondante CNG 0684873396 mais aussi par tph au 0969390493, par mail aides@caissenationalegendarme.fr ou courrier CNG Services des aides 48 rue Barbès 92544 MONTROUGE Cedex. N'oubliez pas non plus l'accès au site internet sur lequel vous pouvez télécharger tous les documents vous reliant à ces aides.**

Assister les adhérents au quotidien



Une assistance adaptée incluse dans certaines garanties santé et prévoyance souscrites par les adhérents Unéo¹³. Ce service est le bienvenu lorsqu'un parent se trouve, notamment, en situation de perte d'autonomie ou lors d'un décès.

Service d'assistance¹³
05 49 34 82 52
 (appel non surtaxé)

Assistance perte d'autonomie

Garantie Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo Assistance¹⁴)	Soutien de l'aidant en cas d'hospitalisation imprévue¹⁵ ou en cas de besoin de répit	<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de vie ou aide ménagère • Venue d'un proche ou transfert chez un proche • Livraison de médicaments • Portage des repas • Livraison des courses • Coiffure à domicile • Portage d'espèces • Téléassistance
	Entrée en dépendance (GIR 4)	<ul style="list-style-type: none"> • Téléassistance
Garanties Prévoyance Militaire ou Prévoyance Personnelle¹⁶	En cas de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Téléassistance • Services de travaux pour aménagement du domicile • Formation de l'aidant • Venue d'un proche ou transfert chez un proche
	Soutien de l'aidant en cas de besoin de répit	<ul style="list-style-type: none"> • Transport d'un proche auprès de l'aidé ou transfert de l'aidé chez un proche
	Soutien de l'aidant en cas de besoin d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan personnalisé • Nutrition prévention santé • Bilan situationnel téléphonique par un ergothérapeute • Bilan mobilité au domicile • Accompagnement budgétaire

Assistance décès

Garanties Prévoyance Militaire ou Prévoyance Personnelle¹⁶	Décès d'un adhérent ou de son ayant droit	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à domicile • Prise en charge des ascendants, enfants, animaux domestiques • Conduite à l'école • Rapatriement du corps de l'adhérent • Déplacement d'un proche sur le lieu du décès • Retour des accompagnateurs de l'adhérent • Accompagnement des proches à la suite du décès de l'adhérent • Aide à la recherche d'un prestataire funéraire
-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aider les adhérents à prendre en main leur santé



- Des **praticiens et des professionnels de santé** qui portent une attention particulière aux adhérents Unéo en raison de leur connaissance de la communauté défense.
- Des **informations prévention d'experts** disponibles sur le site d'Unéo et des **actions de prévention** sur l'ensemble du territoire (autour du sommeil, de la conduite, des addictions...).



INFORMATIONS SOCIALES



La perte d'autonomie, un enjeu de société majeur Aide secours – dépendance UNPRG

Pour l'attribution des aides et secours, deux critères ont été retenus, sachant que le secours est attribué à l'adhérent une seule fois.

En prenant pour base le revenu fiscal de référence, nous avons déterminé que le revenu à prendre en compte pour proposer un dossier était de :

1 part = 20 000 euros

1 part 1/2 = 25 000 euros

2 parts = 30 000 euros

2 parts 1/2 = 35 000 euros

Peuvent prétendre à l'aide, les personnes allant de GIR 1 à GIR 3

DEMANDE DE SECOURS N° / 21 - UN			
UNION DEPARTEMENTALE:		DEPT :	
Proposition de secours UNPRG - Mémento du président - Rubrique social - Pièce n° 2			
RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR			
Nom :		Prénom :	
Date et lieu de naissance :			
Adresse :			
Situation de famille :			
Enfants :	A charge		Non à charge
Adhérent (e) UNPRG depuis :		Mutuelle :	
Adhérent CNG		Numéro	
SITUATION FINANCIERE DU DEMANDEUR			
Revenus du foyer : Sont retenus tous les revenus avant abattement figurant sur votre dernier avis d'impôt (y compris les revenus de capitaux mobiliers, les revenus fonciers, les revenus soumis à prélèvements libératoires etc... (Joindre le dernier avis d'imposition ou de non-imposition)			
A - Ressources annuelles (au regard avis impôt)			
B - Ressources ou dépenses portées par l'initiateur du dossier (ex : frais hébergement d'un conjoint en établissement...) A justifier			
Ressources nettes annuelles (A + ou - B)			
Aides connues (APA, organismes diverses, UD.....) perçues au cours de l'année d'imposition			
OBJET DE LA DEMANDE ET AVIS			

Rappel :

GIR 1 : Personne confinée au lit ou au Fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants ou personne en fin de vie.

GIR 2 : Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personne dont les fonctions mentales sont altérées mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente

GIR 3 : Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas.

Montant de l'aide maximum

Personne adhérente : 1 000 euros - Personne aidant : 500 euros

Autres secours : A l'appréciation de la commission sociale d'autres secours peuvent être accordés



Logement squatté Procédure d'expulsion



Un squatter qui s'installe dans votre logement est indélogeable. Vrai ou Faux ?

Cette idée répandue et largement relayée est inexacte. Inutile donc de vouloir mettre des squatters dehors par vos propres moyens : vous risqueriez d'être poursuivi et condamné jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 30000€ d'amende (article 226-4-2 du Code pénal)!

Il n'y a pas de délai pour faire constater la violation de domicile

La loi précise que la violation de domicile est constituée non seulement par le fait de s'introduire illégalement dans une habitation, mais aussi par le fait de s'y maintenir (article 226-4 du Code pénal). Les squatters encourent un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende (article 226-4 du Code pénal).

Par conséquent il y a délit flagrant dès l'intrusion des squatters, mais aussi après, tant que dure leur maintien dans les lieux. Les forces de l'ordre peuvent donc agir dans le cadre du flagrant délit tant que dure le squat et non pas pendant seulement 48 heures.

Il existe une procédure d'expulsion "accélérée"

Le propriétaire squatté peut utiliser la procédure d'expulsion accélérée introduite par la loi du 5 mars 2007 (article 38): il doit faire constater l'occupation illégale par les forces de l'ordre, porter plainte pour violation de domicile (article 226-4 du Code pénal) et prouver son droit sur le bien.

Il doit faire une demande d'évacuation forcée au Préfet qui dispose de 48 heures pour prendre une décision. Ce dernier ne peut la refuser "qu'en cas de motif impérieux d'intérêt général" ou "lorsque les conditions d'application de la procédure d'évacuation forcée ne sont pas remplies". L'évacuation doit ensuite être menée par les forces de l'ordre si les squatters ne sont pas partis spontanément dans le délai accordé par le Préfet (au minimum 24 heures). **Ils ne peuvent pas invoquer la trêve hivernale qui ne s'applique pas aux squatters**

La procédure accélérée est réservée au domicile

En revanche, lorsque les lieux squattés ne constituent pas votre domicile (par exemple une entreprise, un garage, un terrain, un immeuble vide), il n'est pas possible de mettre en œuvre la procédure accélérée.

Et c'est là que les forces de l'ordre ne peuvent agir que dans un délai court suivant l'intrusion (la pratique et la jurisprudence le fixent à plus ou moins 48 heures), au-delà duquel le propriétaire devra saisir le juge pour qu'il prononce l'expulsion. La procédure est alors plus longue



INFORMATIONS SOCIALES



Connexion internet ARDOIZ Dites STOP au démarchage téléphonique



Ardoiz est une tablette numérique qui s'adresse aux débutants et aux seniors qui cherchent la simplicité et le plaisir de s'initier à Internet sans être découragés par la technique.

Elle permet de rester aisément en contact avec ses proches, de s'informer et de se divertir :

- Envoyer des mails et recevoir des photographies
- Communiquer en visio-conférence ou jouer en ligne et consulter les programmes TV Tout a été fait pour simplifier l'usage.

Lors de l'achat, l'utilisateur peut demander qu'un agent de la poste viennent installer la tablette gratuitement à son domicile et le guide dans ses premiers pas. Par la suite, une assistance téléphonique répond gratuitement à toutes ses questions. Enfin, un portail Famille permet aux proches de prendre la main à distance et d'intervenir sur la tablette. Pour l'acquisition d'une tablette ARDOIZ vous avez la possibilité de :

- Vous la procurer sur le site <https://www.ardoiz.com>
- Optez pour l'installation à domicile de votre tablette par un postier spécialement formé. Initialisation de la tablette et connexion internet.
- Par téléphone en appelant les services Générale Des Services (aide à domicile) 268 avenue de Paris à NIORT (79) au 0549335272

- Tablette Ardoiz et son abonnement

219€ TTC +9,99€ TTC par mois Tablette et ses accessoires : étui de protection, stylet, chargeur, écouteurs, adaptateur USB-C/USB, manuel d'utilisation détaillé

Rappel : De nombreux adhérents ne possèdent aucune adresse mail et ne sont donc pas informés en continu des activités, décès, manifestations...de l'UD 79. Cette tablette ARDOIZ est une bonne alternative pour l'information en direct de tous nos adhérents.



Dans son combat contre le fléau du démarchage téléphonique, l'UFC Que choisir propose un achat groupé de téléphones Panasonic KX-TGH720FR et TGH722FR, téléphones fixe sans fil bloquant les appels indésirables.

En effet, cette solution s'avère simple et efficace. Ce téléphone intègre plusieurs fonctionnalités permettant de bloquer les robots et de limiter la réception des appels aux seuls numéros préenregistrés.

Les prix obtenus (47 euros TTC pour un combiné, 68 euros TTC pour deux combinés) qui comprennent les frais de livraison et de participation aux coûts d'organisation sont 21 % moins chers que les tarifs normalement constatés sur une quinzaine de sites marchands

Les consommateurs intéressés sont invités à se rendre sur le site: www.quechoisireensemble.fr



Circulation routière A quoi reconnaît-on un chaucidou

Parmi les nombreuses nouveautés (cheminements protégés pour les piétons, limitation à 30 km/h, matérialisation de l'arrêt de bus, chicanes, radar pédagogique, parking de co-voiturage, abris pour vélos, nouvel éclairage...), l'une a particulièrement attiré l'attention : **le chaucidou**

À quoi reconnaît-on un chaucidou ?



A la surprise qu'il provoque chez l'automobiliste la première fois qu'il l'emprunte. Car en s'engageant sur un chaucidou aussi appelé chaussée à voie centrale banalisée ou chaussée à circulation douce, on peut trouver sur sa voie de circulation une autre voiture arrivant en sens inverse.

Pas de panique, c'est fait pour. Le premier réflexe des conducteurs est alors de ralentir et de s'écarter sur les pistes cyclables de chaque côté pour que chacun puisse passer. Et s'il y a un vélo ? Les automobilistes patientent derrière.

Il s'agit d'une manière novatrice de tracer la chaussée, qui commence à se développer dans des communes ici et là, dont quelques-unes dans les Deux-Sèvres.

Ici, fini le marquage central, il n'y a plus qu'une voie centrale unique que les automobilistes empruntent dans les deux sens, avec des rives dessinées sur chaque côté pour les cyclistes.

Au-delà de la surprise lorsqu'on l'emprunte pour la première fois, le chaucidou semble avoir fait ses preuves en termes de comportement de conduite et de partage de la route, obligeant à davantage d'attention et à lever le pied.

Est-ce que cela provoque des accidents ?

Au premier abord, l'on pourrait croire [le dispositif dangereux](#), il n'en est rien. Ce système d'origine danoise et néerlandaise a déjà été adopté dans plus de soixante villes en France. Et dans les pays où il a vu le jour, ainsi qu'en Suisse par exemple, cela fait de nombreuses années qu'il est utilisé. Entre les voitures qui arrivent de face et le marquage au sol généralement inconnu, instinctivement, les automobilistes roulent moins vite.



Informations fiscales Demi part aux veuves de guerre



L'article 4 de la loi 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2016, modifiant l'article 195 du code général des Impôts, prévoit que le quotient familial des personnes âgées de plus de 74 ans et titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie, en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, est majoré d'une demi part supplémentaire. En cas de décès de l'ouvrant droit, cette disposition est applicable au conjoint survivant âgé de plus de 74 ans. Par principe, le conjoint survivant bénéficie de la demi part fiscale dès lors que l'ancien combattant en a lui-même bénéficié.

En effet, il s'agit d'une forme de reconnaissance de la Nation pour les services que ce dernier a rendu. C'est un principe fondamental qui justifie l'existence de cette demi part. La modification du dispositif prévue par l'article 195 du CGI précité faisait partie des revendications portées depuis de nombreuses années par les associations d'anciens combattants.

Ainsi, comme il s'y était engagé, le ministre des armées inscrit la question relative à l'attribution de la demi part fiscale parmi les sujets qui ont été étudiés dans le cadre de la concertation engagée, depuis 2017, avec les associations du monde combattant. L'extension des conditions d'attribution de la demi part fiscale aux anciens combattants, et par conséquent, à leurs veuves, a été inscrite à l'article 195 du CGI précité.

Ainsi, à compter de l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition, le 01 janvier 2021, les veuves d'anciens combattants pourront bénéficier de l'attribution de la demi part fiscale, à compter de leurs 74 ans, même si l'ancien combattant est mort entre 65 et 74 ans.

Augmentation de la participation de la CNAV pour l'aide à domicile des seniors

Pour accompagner la refonte de la grille conventionnelle du personnel des services d'aide à domicile qui offre de meilleurs salaires à partir du 1er octobre 2021, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) augmente sa participation d'environ 16 % pour les personnes âgées ne pouvant plus accomplir seules certaines tâches quotidiennes.



Sous conditions de ressources, les seniors bénéficient donc d'une participation de la part de la CNAV, pour chaque heure travaillée à leur domicile.

Le montant de cette participation sera, dès le 1er octobre 2021 de **24,50 € par heure** (contre 21,10 € depuis le 1er janvier 2021) pour les jours travaillés en semaine et de 27,50 € par heure (contre 24,10 € depuis le 1er janvier 2021) pour les dimanches et jours fériés.



La nouvelle carte d'identité



À la suite de son expérimentation dans l'Oise, le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité se poursuit dans de nouveaux départements à compter du lundi 17 mai 2021.

A savoir : C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Que contient-elle ?

Sa puce électronique, hautement sécurisée, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans).

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

A savoir : Pour les enfants en garde partagée, il y aura toujours 2 adresses.

Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date. Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Le recueil des empreintes obligatoires ?

Lors de la demande de carte d'identité, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Rappel : La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Hommage à nos centenaires



C'est en comité restreint, pandémie oblige, que Gérard Fournier a fêté ses 100 ans jeudi 24 décembre 2020, à l'Ehpad des Trois-Roix, en compagnie de sa fille Chantal et son mari Martial, sa petite-fille Caroline et son conjoint Nicolas, ainsi que ses deux arrière-petits-enfants Ava et Gabin

Gérard Fournier, Frontenaysien depuis 98 ans, a marqué la commune puisqu'il y fut maire de 1983 à 1995. Cet ancien commandant de gendarmerie s'engage dans l'armée de Terre en 1940. La fin des hostilités conduit son régiment en zone libre et l'intègre dans l'armée d'armistice. La

dissolution de celle-ci en 1942 l'amène à rentrer dans la gendarmerie pour échapper au STO, service du travail obligatoire imposé par les Allemands. Il est affecté à la brigade de Reffannes de 1942 à 1944, et c'est durant cette période qu'il épouse Jeanine Castin, enseignante. De cette union naîtra une fille, Chantal, en 1944.

Après de brefs passages à Parthenay et Secondigny, il est désigné d'office pour servir en Afrique du Nord en tant que chef de poste. En 1952, il prend le commandement d'une brigade mixte (mi à pied – mi à cheval) à Geryville, territoire militaire d'Ain Seffra : une circonscription de 50.000 km², plus grande que la Belgique et le Luxembourg réunis !

De retour en 1957, il est affecté dans la Creuse, à Melle, puis à la gendarmerie mobile à Ancenis, jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. En octobre 1962, il est affecté à l'état-major du directeur de la gendarmerie, jusqu'à sa retraite en 1976. Le grade de commandant honoraire lui est décerné.

De retour à Frontenay, il s'intéresse à la vie locale. Élu conseiller municipal en 1977, il accède aux fonctions de maire en 1983, réélu en 1989. La commune gagne 412 habitants. C'est lui qui fera intégrer Frontenay dans la communauté de communes niortaise présidée par Bernard Bellec.

Féru de généalogie, Gérard Fournier a une pensée émue pour sa femme disparue cet été. Cet officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, commandeur de l'ONM, chevalier des palmes académiques porte un regard sombre sur l'époque actuelle : « *Les incivilités, agressivités, insécurités et violences sont devenues des lieux communs et la peur du gendarme remonte à une époque bien révolue* ».

Fidèle adhérent à l'UNPRG, le président de l'UD 79, Jean Michel PUAUT accompagné du délégué de secteur, André CHEVALLIER lui ont remis, à l'occasion de ses 100 ans, la médaille d'honneur de l'UNPRG.

Gérard FOURNIER est décédé le 15 septembre 2021 dans sa 100^{ème} année



Le jeudi 30 août 2018, notre camarade Albert ANTIER a eu 100 ans. L'UDPRG 79 lui a donné rendez-vous ce jour-là pour fêter ce siècle de vie bien remplie.

Accompagnés par une équipe très sympathique de la maison de retraite de la Coudraie à NIORT, le président Gérard SULLET, son adjoint Bertrand PELLETIER, Francis NOUAÏLLE et Paulette PROUST, nous avons fait honneur à notre solide centenaire.

Un rappel de la carrière militaire particulièrement fournie d'Albert a été fait. En effet, Albert, d'abord militaire dans l'infanterie à 19 ans, participe à la deuxième Guerre Mondiale, puis est fait prisonnier le 06 juin 1940 et envoyé en Allemagne pendant cinq longues années. Embrassant une carrière en gendarmerie dès son retour il fut gendarme mobile successivement à Niort, Mirande, Grasse puis revient dans les Deux-Sèvres à Parthenay en gendarmerie

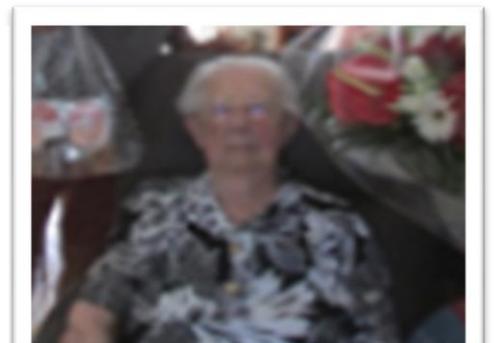
départementale comme motard. Il finit sa carrière à Niort à la BMO puis à l'Armurerie. A 54 ans il fait une seconde carrière à la banque populaire à Chauray.

Albert ANTIER, est décédé le 17 janvier 2021 dans sa 102^{ème} année.

Madame BESNIER Marie-Thérèse, veuve et doyenne de l'UD 79, est décédée le 26/10/2021 dans sa 109^{ème} année.

Les membres du CA79 et tous les adhérents s'inclinent devant leur disparition et assurent à leurs familles leurs sincères condoléances.

Notre doyenne de l'UDPRG79 est Madame Marie Louise GEAY domiciliée à NIORT 79, qui a fêté ses 101 ans le 19/08/19/2021



Parmi nos adhérents Monsieur Armand COUDRET vient de fêter ses 100 ans le 23/05/2021 à Celles sur BELLE.





UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE

Union des DEUX-SEVRES – Mairie 32 rue du Palais – 79400 St-Maixent L'Ecole

L'UD 79 à le regret de vous informer que le « Groupe Loisirs » est provisoirement mis en sommeil. Guy et Chantal RIMBAULT ont souhaité se retirer et ne plus en assurer la gestion.

Malgré les recherches entreprises pour la continuité de cette activité, aucun candidat ne s'est manifesté.

Le Conseil d'Administration a décidé de suspendre l'activité « cartes », qui sera réactivée si des candidats à son animation se manifestent.

Les autres manifestations seront reconduites, dans la mesure du possible, en fonction des mesures sanitaires dues au COVID19.



Le loto aura lieu le **dimanche 30 janvier 2022** à 14H, à la salle des fêtes à CHAURAY. Les inscriptions sont à faire auprès de Alain ROY 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE ☎ : 0549345775 - 0626753412 📧 alainroy79@laposte.net avant le 15 janvier 2022.



La réunion du conseil d'administration aura lieu le **16 février 2022** au restaurant « Le TrevIns » à CHAURAY



L'assemblée générale se déroulera le **vendredi 11 mars 2022** à la salle des fêtes de Saint AUBIN le CLOUD.



La journée champêtre « formule pique-nique » au lieu-dit « Pied Blanc » à AIFRES est prévue le **vendredi 24/06/2022**. Les inscriptions doivent parvenir auprès de Alain ROY 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE

☎ : 0549345775 - 0626753412 📧 alainroy79@laposte.net avant le 15/06/2022.

2022

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
S 1 Clair	M 1 Ella	M 1 Aubin	V 1 Hugues	D 1 Joseph	M 1 Justin
D 2 Basile	M 2 Chandleur	M 2 Charles	S 2 Sandrine	L 2 Boris 18	J 2 Blainde
L 3 Geneviève 01	J 3 Blaise	J 3 Guénolé	D 3 Richard	M 3 Philippe	V 3 Kévin
M 4 Odilon	V 4 Véronique	V 4 Casimir	L 4 Isidore 14	M 4 Sylvain	S 4 Clotilde
M 5 Edouard	S 5 Agathe	S 5 Olive	M 5 Irène	J 5 Judith	D 5 Igor
J 6 Melaine	D 6 Gaston	D 6 Colette	M 6 Marcellin	V 6 Bénédicte	L 6 Norbert 23
V 7 Raymond	L 7 Eugénie 06	L 7 Félicité 10	J 7 JB.de la S	S 7 Gisèle	M 7 Gilbert
S 8 Lucien	M 8 Jacqueline	M 8 Jean	V 8 Julie	D 8 Désiré	M 8 Médard
D 9 Alix	M 9 Apolline	M 9 Françoise	S 9 Gautier	L 9 Pâcome 19	J 9 Diane
L 10 Guillaume 02	J 10 Arnaud	J 10 Candide	D 10 Fulbert	M 10 Solange	V 10 Landry
M 11 Pauline	V 11 ND Lourdes	V 11 Constantin	L 11 Stanislas 15	M 11 Estelle	S 11 Barnabé
M 12 Tatiana	S 12 Félix	S 12 Justine	M 12 Jules	J 12 Achille	D 12 Guy
J 13 Yvette	D 13 Béatrice	D 13 Rodrigue	M 13 Ida	V 13 Rolande	L 13 Antoine 24
V 14 Nina	L 14 Valentin 07	L 14 Mathilde 11	J 14 Maxime	S 14 Matthias	M 14 Elisée
S 15 Rémi	M 15 Claude	M 15 Louise	V 15 Paterne	D 15 Denise	M 15 Germaine
D 16 Marcel	M 16 Julienne	M 16 Bénédicte	L 16 Benoît-Joseph	L 16 Honoré 20	J 16 Régis
L 17 Roseline 03	J 17 Alexis	J 17 Patrice	D 17 Anicet	M 17 Pascal	V 17 Hervé
M 18 Prisca	V 18 Bernadette	V 18 Cyrille	L 18 Parfait 16	M 18 Eric	S 18 Léonce
M 19 Audric	S 19 Gabin	S 19 Joseph	M 19 Emma	J 19 Yves	D 19 Gervais
J 20 Sébastien	D 20 Aimée	D 20 Herbert	M 20 Odette	V 20 Bernardin	L 20 Silvère 25
V 21 Agnès	L 21 Damien 08	L 21 Clémence 12	J 21 Anselme	S 21 Constantin	M 21 Rodolphe
S 22 Vincent	M 22 Isabelle	M 22 Léa	V 22 Alexandre	D 22 Emile	M 22 Alban
D 23 Barnard	M 23 Lazare	M 23 Victorien	S 23 Georges	L 23 Didier 21	J 23 Audrey
L 24 François 04	J 24 Modeste	J 24 Karine	D 24 Fidèle	M 24 Donatien	V 24 Jean-Baptist
M 25 Paul	V 25 Roméo	V 25 Humbert	L 25 Marc 17	M 25 Sophie	S 25 Prosper
M 26 Paule	S 26 Nestor	S 26 Larissa	M 26 Alda	J 26 Marianne	D 26 Antheim
J 27 Angèle	D 27 Honorine	D 27 Habib	M 27 Zita	V 27 Augustin	L 27 Fernand 26
V 28 Thomas	L 28 Antoinette 09	L 28 Gontran 13	J 28 Valérie	S 28 Germain	M 28 Irénée
S 29 Gildas		M 29 Gwladys	V 29 Catherine	D 29 Géraldine	M 29 Paul/Pierre
D 30 Martine		M 30 Amédée	S 30 Robert	L 30 Ferdinand 22	J 30 Martial
L 31 Marcelle 05		J 31 Benjamin		M 31 Visitation	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1 Thierry	L 1 Alphonse 31	J 1 Gilles	S 1 Muriel	M 1 Toussaint	J 1 Florence
S 2 Martinien	M 2 Julien	V 2 Ingrid	D 2 Léger	M 2 Défunts	V 2 Viviane
D 3 Thomas	M 3 Lydie	S 3 Grégoire	L 3 Gérard 40	J 3 Hubert	S 3 Xavier
L 4 Florent 27	J 4 Jean-Marie	D 4 Rosalie	M 4 François	V 4 Charles	D 4 Barbara
M 5 Antoine	V 5 Abel	L 5 Raïssa 36	M 5 Fleur	S 5 Sylvie	L 5 Gérald 49
M 6 Mariette	S 6 Marlène	M 6 Bertrand	J 6 Bruno	D 6 Bertille	M 6 Nicolas
J 7 Raoul	D 7 Gaétan	M 7 Reine	V 7 Serge	L 7 Carine 45	M 7 Ambroise
V 8 Thibaut	L 8 Dominique 32	J 8 Adrien	S 8 Pélagie	M 8 Geoffroy	J 8 Imm.Conc.
S 9 Amandine	M 9 Amour	V 9 Alain	D 9 Denis	M 9 Théodore	V 9 Pierre
D 10 Ulrich	M 10 Laurent	S 10 Inés	L 10 Ghislain 41	J 10 Léon	S 10 Romaric
L 11 Benoît 28	J 11 Claire	D 11 Adelphe	M 11 Firmin	V 11 Martin	D 11 Daniel
M 12 Olivier	V 12 Clarisse	L 12 Apollinaire 37	M 12 Séraphin	S 12 Christian	L 12 Chantal 50
M 13 Joël	S 13 Hippolyte	M 13 Aimé	J 13 Géraud	D 13 Brice	M 13 Lucie
J 14 Camille	D 14 Evrard	M 14 Materne	V 14 Juste	L 14 Sidoine 46	M 14 Odile
V 15 Donald	L 15 Marie 33	J 15 Roland	S 15 Thérèse	M 15 Albert	J 15 Ninon
S 16 ND.Carmel	M 16 Armel	V 16 Edith	D 16 Edwige	M 16 Marguerite	V 16 Alice
D 17 Charlotte	M 17 Hyacinthe	S 17 Renaud	L 17 Baudoin 42	J 17 Elisabeth	S 17 Gaël
L 18 Frédéric 29	J 18 Hélène	D 18 Nadège	M 18 Luc	V 18 Aude	D 18 Gatien
M 19 Arsène	V 19 Mylène	L 19 Emilie 38	M 19 René	S 19 Tanguy	L 19 Urbain 51
M 20 Marina	S 20 Bernard	M 20 Davy	J 20 Adeline	D 20 Edmond	M 20 Isaac
J 21 Victor	D 21 Christophe	M 21 Mathieu	V 21 Céline	L 21 Présentat. 47	M 21 Pierre
V 22 Madeleine	L 22 Fabrice 34	J 22 Maurice	S 22 Elodie	M 22 Cécile	J 22 Gratién
S 23 Brigitte	M 23 Rose	V 23 Constance	D 23 Simon	M 23 Clément	V 23 Armand
D 24 Christine	M 24 Barthélémy	S 24 Thècle	L 24 Florentin 43	J 24 Flora	S 24 Adèle
L 25 Jacques 30	J 25 Louis	D 25 Hermann	M 25 Crépin	V 25 Catherine	D 25 Noël
M 26 Anne	V 26 Natacha	L 26 Côte 39	M 26 Dimitri	S 26 Delphine	L 26 Etienne 52
M 27 Nathalie	S 27 Monique	M 27 Vincent	J 27 Emeline	D 27 Séverin	M 27 Jean
J 28 Samson	D 28 Augustin	M 28 Venceslas	V 28 Simon	L 28 Jacques 48	M 28 Innocents
V 29 Marthe	L 29 Sabine 35	J 29 Gabriel	S 29 Narcisse	M 29 Saturnin	J 29 David
S 30 Juliette	M 30 Fiacre	V 30 Jérôme	D 30 Bienvenue	M 30 André	V 30 Roger
D 31 Ignace	M 31 Aristide		L 31 Quentin 44		S 31 Sylvestre

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
 Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
 Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Calendriers agendas : <https://www.calagenda.fr>